

## **Instruction visant Marcel Champion : la Ville de Paris attachée à la manifestation de la vérité**

En septembre 2016, la Ville de Paris a pris connaissance de l'ouverture d'une information judiciaire visant la société « Fêtes et Loisirs » gérée par M. Marcel Champion concernant des soupçons d'entente illicite avec ses concurrents, d'abus de biens sociaux, de blanchiment, de favoritisme et de recel en bande organisée.

Cette entreprise bénéficiant de conventions d'occupation du domaine public à Paris – notamment pour l'installation saisonnière d'une Grande Roue, place de la Concorde, initiée il y a une vingtaine d'années – la Ville de Paris s'est immédiatement constituée partie civile.

L'instruction a franchi une nouvelle étape mercredi 31 mai, avec l'annonce de la mise en examen de M. Marcel Champion. La Ville de Paris prend acte de cette avancée et réaffirme à cette occasion son attachement le plus complet à la manifestation de la vérité.

Déterminée à faire valoir les droits des Parisiens et attentive au bon déroulement de cette enquête, la Ville de Paris continuera – comme elle le fait depuis le début de cette procédure – à coopérer pleinement avec les services de Police et l'autorité judiciaire.

**Contact presse :** Matthieu Lamarre / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 06 65 24 78 99